

GAF

Garanties



Découvrez-en plus
sur l'excellente
protection pour
votre toit

We protect what matters most™
Nous protégeons ce qui compte le plus™

GAF

C'est la sécurité, mesurée en plusieurs décennies

Lorsque vous installez un bardeau GAF admissible, la *Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF* de base offre une durée de garantie limitée à vie[†] pour les bardeaux. Et lorsque vous installez un bardeau GAF admissible avec au moins trois accessoires admissibles, vous êtes automatiquement couvert par la *Garantie limitée* du système de toiture GAF*, *qui offre également une couverture à vie[†] pour vos accessoires admissibles! « À vie »[†] signifie aussi longtemps que le ou les propriétaires originaux [ou le ou les seconds propriétaires dans certains cas] sont les propriétaires d'une résidence unifamiliale isolée où les bardeaux et les accessoires sont installés.

La durée de la garantie à vie[†] est aussi accompagnée d'une couverture non calculée au prorata pendant 10 ans pendant lesquels GAF fournira tout produit GAF de remplacement nécessaire pour réparer votre toit en raison d'un défaut de fabrication. GAF paiera également les frais raisonnables pour les installer.* Cette garantie limitée est également transférable une fois, au prochain propriétaire, gratuitement.

Avec la *Garantie limitée de base du système de toiture GAF*,* après dix ans, les matériaux de remplacement sont calculés au prorata, mais la main-d'œuvre n'est plus couverte.

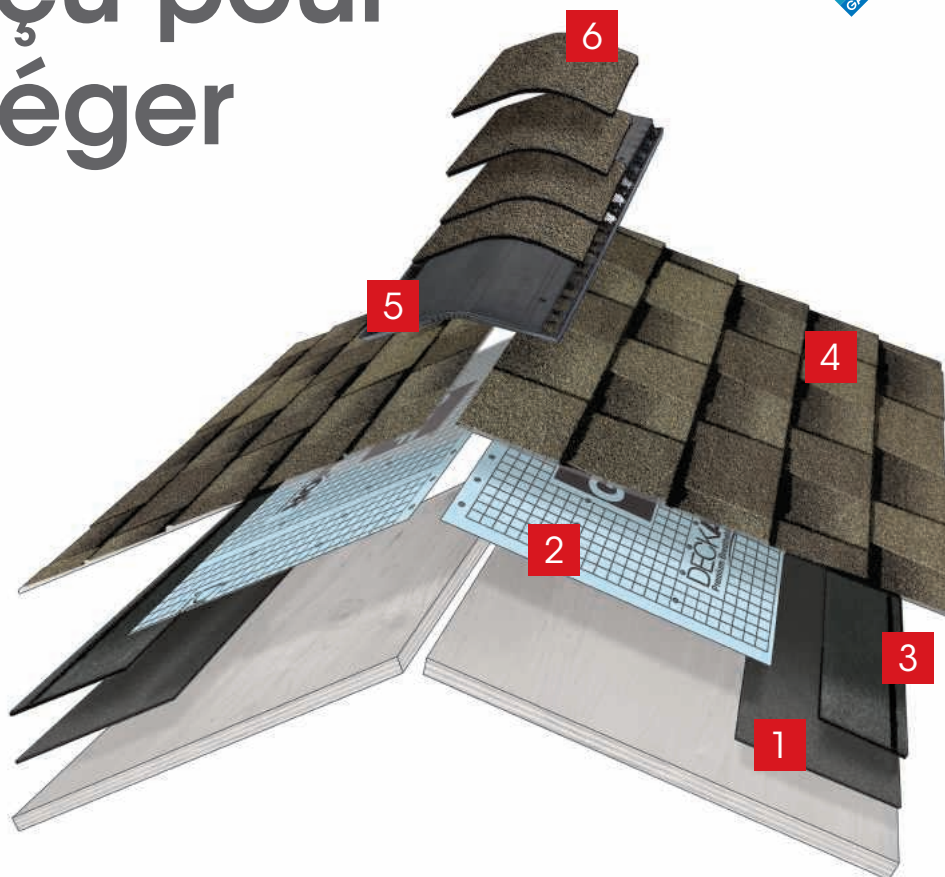
Protégez votre maison avec notre **Garantie limitée System Plus!**

Lorsque votre entrepreneur certifié par GAF installe des bardeaux GAF et au moins 3 accessoires admissibles, vous pourriez être admissible à la **Garantie limitée System Plus**, qui augmente la période de couverture non calculée au prorata contre les défauts de fabrication de 10 ans à 50 ans. Elle couvre également les coûts de main-d'œuvre d'arrachage, d'élimination et d'installation, même après l'expiration de la période non calculée au prorata.

Garantie	Couverture des défauts de fabrication
Garantie limitée du système de toiture GAF 	Garantie à vie[†] Période de couverture de 10 ans non calculée au prorata au cours de laquelle le recours comprend : Matériaux de remplacement GAF + Main-d'œuvre pour l'installation
Garantie limitée System Plus 	Garantie à vie[†] Période de couverture de 50 ans non calculée au prorata au cours de laquelle le recours comprend : Matériaux de remplacement GAF + Main-d'œuvre d'installation + Coût d'arrachement (au besoin) + Élimination (au besoin)

[†]Voir la *Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF*, la *Garantie limitée sur le système de toiture GAF* et la *Garantie limitée System Plus* pour obtenir la couverture et les restrictions complètes. Consultez l'adresse gaf.ca/fr-LRS pour obtenir une liste des bardeaux et des accessoires admissibles.

C'est un système conçu pour protéger



Consultez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits GAF admissibles



Membrane d'étanchéité

Empêche les fuites que provoquent la pluie poussée par le vent et les digues de glace



Protection de platelage de toit

Aide à protéger le platelage de toit contre l'infiltration d'humidité



Bande de départ

Aide à protéger contre les arrachements par le vent des bardeaux



Bardeaux à vie[†]

Embellir et protéger pour des années à venir



Ventilation d'entretoit

Aide à réduire la chaleur et l'humidité de l'entretoit



Bardeaux de faîtière

La touche de finition qui protège des fuites aux arêtières et aux faîtières



Consultez gaf.ca/fr-Lifetime

[†] « À vie » fait référence à la durée de la couverture de garantie offerte et est valable aussi longtemps que le propriétaire initial d'une maison détachée (ou le deuxième propriétaire admissible) possède la propriété où les bardeaux GAF admissibles sont installés. La garantie à vie ne s'applique pas aux autres types de structures ou aux propriétaires subséquents. La couverture à vie sur les bardeaux nécessite l'utilisation exclusive de bardeaux à vie GAF. Voir la *Garantie limitée System Plus*, la *Garantie limitée sur le système de toiture GAF* et la *Garantie limitée sur les bardeaux et les accessoires GAF* pour obtenir la couverture et les restrictions complètes. Consultez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles GAF.

Pour être admissible à la Garantie limitée System Plus, vous **DEVEZ** vous conformer aux exigences suivantes :



1. Votre toiture doit être posée par un entrepreneur certifié par GAF admissible.*
2. Vous devez poser des bardeaux de toiture GAF admissibles (consultez gaf.ca/fr-LRS pour connaître les produits admissibles) et un article tiré d'au moins trois des cinq catégories suivantes de produits accessoires :
 - (a) **Protection de platelage de toit GAF**
 - (b) **Membrane d'étanchéité GAF ou Membrane d'étanchéité Solutions FT^{MC}** – doit être posée dans les noues et autour de toutes les pénétrations. Aux endroits sujets à des digues de glace, une membrane d'étanchéité admissible est **fortement recommandée** à tous les avant-toits à au moins 24 po (60,96 cm) à l'intérieur de la paroi chaude.
 - (c) **Bardeaux de bande de départ GAF (uniquement ceux préencollés en usine)** – doivent être installés aux avant-toits. **Remarque :** Vos bardeaux portant l'étiquette GAF LayerLock^{MD} seront couverts jusqu'à la vitesse maximale du vent **UNIQUEMENT** si vos bardeaux sont installés avec **4 clous** par bardeau **et** que vous avez des bandes de départ GAF posées aux avant-toits **et** aux inclinaisons. Tous les autres bardeaux GAF nécessitent l'utilisation de **6 clous** par bardeau **et** de bandes de départ GAF installées sur les avant-toits **et** les inclinaisons.
 - (d) **Produit de ventilation d'entretoit GAF** — Installé dans un système de ventilation d'entretoit correctement équilibré comprenant à la fois une ventilation d'admission et une ventilation d'échappement (consultez l'adresse gaf.ca/fr-LRS pour les produits admissibles).
 - (e) **Bardeaux de faîtière GAF — Remarque :** si des bardeaux de bande de départ GAF sont utilisés plutôt que l'un des bardeaux de faîtière GAF admissibles (consultez gaf.ca/fr-LRS pour voir les produits admissibles), la garantie et la période de couverture intégrale pour les bandes de bardeaux découpés sont les mêmes que si ces bardeaux étaient utilisés dans le champ du toit. (Ainsi, si des Bardeaux Royal Sovereign^{MD} sont coupés et utilisés comme votre faîtière, la période de garantie pour ces Bardeaux Royal Sovereign^{MD} coupés est alors de 25 ans.)
3. Pour une protection maximale contre les intempéries, l'utilisation du Manchon de tuyau pivotant Master Flow^{MC} de GAF, de l'Évent de toit pour salle de bain et sècheuse Master Flow^{MC} et des Capuchons Master Flow^{MC} Versa est fortement recommandée (mais non requise). Ces accessoires de toiture GAF seront couverts en vertu de la Garantie limitée System Plus, mais ne correspondront à aucune catégorie de produit accessoire exigée.
4. **Options d'enregistrement** – en plus des exigences énumérées ci-dessus, **vo**tre entrepreneur en toiture est tenu d'enregistrer et de payer pour votre garantie dans un délai de **30 jours** suivant l'installation. Si votre entrepreneur en toiture n'enregistre pas votre garantie dans un délai de **45 jours** suivant l'installation, GAF se réserve le droit de refuser d'émettre votre *Garantie limitée System Plus*.

Remarque : la couverture de garantie est disponible uniquement pour les produits GAF. Il n'y a aucune couverture pour les matériaux non-GAF utilisés dans la construction de votre système de toiture.



Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez **gaf.ca/fr-warranty**

*Entrepreneur GAF Master Elite^{MD}, GAF Certified Plus^{MC} ou GAF Certified^{MC}

We protect what matters most™
Nous protégeons ce qui compte le plus™

